

Liste des affaires pour l'INTERNAT

- Prévoir la literie marquée au nom & prénom de l'élève [dimensions 90x200] : drap de dessous, drap de dessus (facultatif si couette), alèse, couverture (facultative si couette) ou couette « bien chaude » (les nuits sont fraîches en hiver & au printemps) et sa housse, oreiller et taie d'oreiller. **Les changements de draps et de serviettes ont lieu toutes les 2 semaines (un calendrier sera affiché dans les dortoirs).**
- Prévoir deux cadenas (5 ou 6 cm) :
 - >> 1 cadenas pour le casier extérieur pour les affaires scolaires,
 - >> 1 cadenas pour l'armoire de l'internat.
- Prévoir vêtements de nuit, de rechange, une paire de chaussons.
- Prévoir un nécessaire de toilette :
 - >> serviettes et/ou peignoir, gants de toilette,
 - >> savon ou gel douche, dentifrice, shampoing, brosse à dents,
 - >> les bombes aérosols (spray, déodorant, ...) sont strictement interdites.
- La nourriture étant suffisante, il est absolument interdit pour les pensionnaires d'en apporter en supplément pour des raisons d'hygiène et éviter l'apparition de nuisibles (fourmis, mites alimentaires, ...)
- Les prêts et échanges de vêtements sont interdits pour des raisons d'hygiène et de sérénité.
- Le téléphone portable ne pourra être utilisé que pendant des périodes bien définies (le soir et le mercredi après-midi). Se munir obligatoirement d'une **housse transparente marquée du nom et du prénom de l'élève**, dans laquelle il sera rangé avant de le remettre au surveillant de nuit au moment du couché.

Nous vous rappelons que **les autorisations de sortie du mercredi après-midi** doivent parvenir à la Vie Scolaire auprès de M. DUPIN, CPE par écrit (carnet de correspondance, mail, ecoledirecte, ...) **au plus tard le lundi qui précède.**

